

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles tenue le mardi 23 septembre 2014 à 19 h 30, à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Nadine Blais, Sandra East, Paule Fortier, Estelle Labelle, Lise Landry, Danielle Laramée, Karine Lefrançois, Lucie Ouellette, Johanne Roy, MM. Michel Arcand, Pierre Bertrand, Denis Claude Blais, Normand Chalifoux, Benoît Gagnon, Claude Girard, Gilbert Guérette, Louis Kemp, Stéphane Racine et Richard Tremblay, tous commissaires, ainsi que Mme Corinne Payne et M. André Gosselin, commissaires-parents.

Aussi présents : MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Jonathan Desjardins Mallette, secr. gén. et dir. serv. aff. corp. et comm., Mme Nathalie Joannette, dir. gén. adj., MM. Georges Brissette, dir. gén. adj., Richard Chaurest, dir. gén. adj., Dominique Robert, dir. gén. adj., Mme Anne-Lise Gravel, dir. serv. form. gén. jeunes, MM. Roch-André Malo, dir. serv. org. scol., Denis Riopel, dir. serv. ress. mat. et Mmes Anik Gagnon, dir. adj. serv. aff. corp. et comm. et Isabelle Guay, dir. adj. serv. org. scol.

Mme Guylaine Richer, MM. Jean Deschênes et Daniel Legault ont prévenu de leur absence.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Paule Fortier, présidente.

Il est 19 h 30.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n° CC-140923-4135

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 août 2014.

Adopté

Mme Nadine Blais occupe son siège à 19 h 40.

QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Éric Lacombe, vice-président du comité de parents, interpelle le conseil des commissaires afin de souligner la fin de leur mandat. Il souligne la qualité du partenariat développé entre le comité de parents et la CSSMI.

Madame Sylvie Robberts, à titre personnel, interpelle le conseil des commissaires relativement à la possibilité que les commissaires qui sont candidats aux prochaines élections scolaires démissionnent.

À la demande de la présidente, le secrétaire général, M^e Jonathan Desjardins Mallette, rappelle l'importance de préserver l'impartialité de la CSSMI en période électorale. De plus, il partage des éléments pertinents de la *Loi sur les élections scolaires* et la nécessité que les commissaires élus demeurent en poste pendant la période électorale afin que le conseil des commissaires puisse siéger en cas de force majeure, tel que stipulé à l'article 160.1 de la *Loi sur les élections scolaires*.

ORDRE DU JOUR

Résolution n^o CC-140923-4136

M. Jonathan Desjardins Mallette, secrétaire général, demande d'inscrire le sujet « Démission de M. André Gosselin, commissaire-parent – Information » au point 4. de l'ordre du jour;

M. Claude Girard, commissaire, demande d'inscrire le sujet « Débarcadère de la nouvelle école primaire de Saint-Joseph-du-Lac » au point 10. de l'ordre du jour;

M. Stéphane Racine, commissaire, demande d'inscrire le sujet « Motion de félicitations – Course de Fontainebleau » au point 15.1. de l'ordre du jour;

Mme Corinne Payne, commissaire-parent, demande d'inscrire le sujet « Motion de félicitations – Soirée *portes ouvertes* – Polyvalente Sainte-Thérèse » au point 15.2. de l'ordre du jour;

Il est proposé par M. Denis Claude Blais

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour, tel que modifié, lequel comprend les sujets suivants en plus des points statutaires :

- 2.2. Suivi;
4. Démission de M. André Gosselin, commissaire-parent – Information;
6. Recommandations de la commission d'étude éducative :
 - 6.1. Calendriers scolaires 2015-2016 de la formation générale adulte et professionnelle – Adoption pour consultation;
 - 6.2. Calendrier scolaire 2015-2016 de la formation générale des jeunes – Adoption pour consultation;
 - 6.3. Cadre d'organisation scolaire 2015-2018 – Adoption pour consultation;
 - 6.4. Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans nos établissements (OS-01) – Adoption pour consultation;
7. Construction d'une nouvelle école primaire à Mirabel (secteur Saint-Augustin) - Acquisition de terrain – Adoption;
8. Acquisition en copropriété d'un lot appartenant à la Ville de Mirabel – Adoption;
9. Construction d'une nouvelle école primaire à Mirabel (secteur Saint-Augustin) - Appel d'offres – Adoption;
10. Débarcadère de la nouvelle école primaire de Saint-Joseph-du-Lac;
11. Continuité des opérations durant la période électorale – Adoption;
12. Signature des effets bancaires durant la période électorale – Adoption;
- 13.1. Compte rendu de la commission d'étude éducative du 3 juin 2014 et projet de compte rendu de la commission d'étude éducative du 16 septembre 2014;
- 14.4.1 Nouveaux établissements;
15. Varia :
 - 15.1. Motion de félicitations – Course de Fontainebleau;

15.2. Motion de félicitations – Soirée *portes ouvertes* – Polyvalente Sainte-Thérèse;

DE PERMETTRE à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

DÉMISSION DE M. ANDRÉ GOSSELIN, COMMISSAIRE-PARENT

Conformément aux articles 192 et 198 de la *Loi sur les élections scolaires*, le secrétaire général, M. Jonathan Desjardins Mallette, informe les membres du conseil des commissaires de la démission du commissaire-parent représentant l'ordre d'enseignement secondaire, M. André Gosselin, laquelle prend effet le 24 septembre 2014. Sa lettre de démission est versée au répertoire des présentes sous la cote 763.

CALENDRIERS SCOLAIRES 2015-2016 DE LA FORMATION GÉNÉRALE ADULTE ET PROFESSIONNELLE – ADOPTION POUR CONSULTATION

Résolution n° CC-140923-4137

ATTENDU que l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que la Commission scolaire établit le calendrier scolaire des centres d'éducation aux adultes et des centres de formation professionnelle en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

ATTENDU que l'article 254 de cette même loi stipule que le calendrier scolaire est l'objet de consultation auprès des enseignants;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par M. Normand Chalifoux

D'ADOPTER, aux fins de consultation auprès des groupes concernés, le projet de calendriers scolaires 2015-2016 pour la formation générale adulte et professionnelle;

DE DEMANDER le retour des avis pour le 21 novembre 2014;

DE VERSER les documents pertinents au répertoire des présentes sous la cote 764.

Adopté

CALENDRIER SCOLAIRE 2015-2016 DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES – ADOPTION POUR CONSULTATION

Résolution n° CC-140923-4138

ATTENDU que l'article 238 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que la Commission scolaire établit le calendrier scolaire des écoles, en tenant compte de ce qui est prévu au *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire*;

ATTENDU que les articles 193 et 244 de cette même loi stipulent que le calendrier scolaire est l'objet de consultation auprès du comité de parents et des enseignants;

ATTENDU la volonté du conseil des commissaires de consulter les conseils d'établissement des écoles de la Commission scolaire;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

D'ADOPTER, aux fins de consultation auprès des groupes concernés, le projet de calendrier scolaire 2015-2016 pour la formation générale des jeunes;

DE DEMANDER le retour des avis pour le 31 octobre 2014;

DE VERSER les documents pertinents au répertoire des présentes sous la cote 765.

Adopté

CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2015-2018 – ADOPTION POUR CONSULTATION

Résolution n° CC-140923-4139

ATTENDU que la Commission scolaire doit revoir annuellement son cadre d'organisation scolaire;

ATTENDU que des modifications doivent être envisagées pour les années 2015-2018 en fonction des variations de la clientèle étudiante;

ATTENDU les articles pertinents de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU que le conseil des commissaires souhaite obtenir l'avis des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux élèves HDAA, des municipalités du territoire, des syndicats et de toute personne intéressée à émettre un avis;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par M. Claude Girard

D'ADOPTER, aux fins de consultation, le projet du Cadre d'organisation scolaire 2015-2018, incluant la démarche de consultation;

DE TENIR une audience publique le 18 novembre 2014;

DE RECEVOIR les avis par écrit jusqu'au 21 novembre 2014 en vue d'une décision à la séance du conseil des commissaires du 9 décembre 2014, sur recommandation de la commission d'étude éducative;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 766.

Adopté

RÉVISION DE LA POLITIQUE RELATIVE À L'ADMISSION, À L'INSCRIPTION ET À LA RÉPARTITION DES ÉLÈVES DANS NOS ÉTABLISSEMENTS (OS-01) – ADOPTION POUR CONSULTATION

Résolution n° CC-140923-4140

ATTENDU que le conseil des commissaires souhaite obtenir l'avis des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux élèves HDAA et des syndicats;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par M. Pierre Bertrand

D'ADOPTER, aux fins de consultation, le projet de révision de la Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans nos établissements (OS-01);

DE RECEVOIR les avis par écrit jusqu'au 21 novembre 2014 en vue d'une décision à la séance du conseil des commissaires du 9 décembre 2014, sur recommandation de la commission d'étude éducative;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 767.

Adopté

CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE À MIRABEL (SECTEUR SAINT-AUGUSTIN) – ACQUISITION DE TERRAIN

Résolution n° CC-140923-4141

ATTENDU l'autorisation du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en date du 6 mai 2013, de réaliser le projet de construction d'une école primaire à Mirabel;

ATTENDU qu'en vertu des orientations gouvernementales, le terrain à cet effet est fourni par la Ville de Mirabel;

ATTENDU le site proposé par la Ville de Mirabel (rés. n° 524-07-2014);

ATTENDU que des servitudes devront être consenties à la Ville de Mirabel pour assurer l'entretien et le bon fonctionnement des infrastructures;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Nadine Blais

D'ACQUÉRIR de la Ville de Mirabel, pour la somme d'un dollar (1 \$), un emplacement vacant situé à Mirabel, connu et désigné comme étant le lot 5 518 690 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, d'une superficie totale de 14 888 mètres carrés;

DE CONSENTIR à la Ville de Mirabel toutes les servitudes requises au projet, le cas échéant;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes;

DE VERSER ledit acte de cession et les actes de servitude, le cas échéant, au répertoire des présentes sous la cote 768.

Adopté

ACQUISITION EN COPROPRIÉTÉ D'UN LOT APPARTENANT À LA VILLE DE MIRABEL

Résolution n° CC-140923-4142

ATTENDU que la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) veut procéder, en étroite collaboration avec la Ville de Mirabel, à l'aménagement d'un parc-école sur le lot adjacent au terrain de la nouvelle école primaire de Mirabel (secteur Saint-Augustin);

ATTENDU que la Ville de Mirabel s'engage, aux termes de la résolution n° 524-07-2014, à céder en copropriété à la CSSMI, pour la somme d'un dollar (1 \$), le lot 5 518 725 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, aux fins d'un parc-école;

ATTENDU que pour bénéficier de la mesure 50530 *Embellissement des cours d'école*, la Commission scolaire doit être propriétaire ou copropriétaire de la parcelle de terrain sur laquelle le nouveau module de jeu sera aménagé;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 267 alinéa 2 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire doit, lorsque l'entente prévoit la copropriété d'un immeuble, obtenir l'autorisation préalable du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Nadine Blais

DE DEMANDER l'autorisation au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'acquérir, en copropriété avec la Ville de Mirabel, le lot 5 518 725 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes;

D'ACQUÉRIR, advenant l'accord du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en copropriété avec la Ville de Mirabel, pour la somme d'un dollar (1 \$), le lot 5 518 725 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes;

DE VERSER lesdits documents et l'acte de cession au répertoire des présentes sous la cote 769.

Adopté

CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE À MIRABEL (SECTEUR SAINT-AUGUSTIN) – APPEL D'OFFRES

Résolution n° CC-140923-4143

ATTENDU l'autorisation du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en date du 6 mai 2013, de réaliser le projet de construction d'une école primaire à Mirabel;

ATTENDU que la Commission scolaire doit procéder à un appel d'offres public pour la construction d'une école primaire à Mirabel;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Nadine Blais

D'AUTORISER la Direction générale à procéder à un appel d'offres public pour la construction d'une école primaire à Mirabel, sur la base des plans et devis préparés par les professionnels.

Adopté

M. Gilbert Guérette occupe son poste à 20 h 40.

DÉBARCADÈRE DE LA NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE DE SAINT-JOSEPH-DU-LAC

Résolution n° CC-140923-4144

ATTENDU le terrain proposé par la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac pour la construction de la nouvelle école primaire (rés. n° 397-10-2013);

ATTENDU le plan d'implantation étudié en commission d'étude administrative le 15 octobre 2013 et reflétant les discussions entre la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac et la Commission scolaire;

ATTENDU l'acquisition du terrain par la Commission scolaire qui incluait le plan d'implantation (rés. n° CC-131022-3986);

Il est proposé par M. Claude Girard

DE RÉITÉRER la participation financière de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles pour la réalisation du débarcadère d'autobus (50 % des coûts), conformément au plan d'implantation accompagnant l'acceptation du terrain;

D'AVISER les autorités de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac de la décision du conseil des commissaires dans les plus brefs délais.

POUR (3) : Denis Claude Blais, Claude Girard et Louis Kemp.

CONTRE (16) : Michel Arcand, Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Pierre Bertrand, Nadine Blais, Normand Chalifoux, Sandra East, Paule Fortier, Benoît Gagnon, Estelle Labelle, Lise Landry, Danielle Laramée, Lucie Ouellette, Stéphane Racine, Johanne Roy et Richard Tremblay.

ABSTENTION (2) : Gilbert Guérette et Karine Lefrançois.

Rejeté

CONTINUITÉ DES OPÉRATIONS DURANT LA PÉRIODE ÉLECTORALE

Résolution n° CC-140923-4145

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur les élections scolaires*, des élections se tiendront le 2 novembre 2014;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 160.1 de cette même loi, le conseil des commissaires ou le comité exécutif ne peut siéger après le 28 septembre 2014 que « s'il survient un cas de force majeure nécessitant son intervention ou pour satisfaire à une obligation prescrite par la loi. »;

ATTENDU la nécessité d'adjuger des contrats et commandes durant cette période;

ATTENDU que le mandat des commissaires actuels se terminera le 6 novembre 2014;

ATTENDU que la proclamation d'élection des membres du nouveau conseil des commissaires est prévue le 7 novembre 2014 conformément à l'article 159 de la *Loi sur les élections scolaires*;

ATTENDU que l'assermentation des nouveaux commissaires qui seront élus le 2 novembre 2014 se fera à la première séance du conseil des commissaires;

Il est proposé par Mme Corinne Payne

D'AUTORISER la Direction générale à prendre les mesures permettant d'assurer la continuité des opérations durant la période électorale et jusqu'à la formation du nouveau conseil des commissaires, à la suite des élections, et à cette fin, notamment, mais non limitativement, à émettre les commandes et contrats nécessaires, conformément aux dispositions des politiques en vigueur et suivant les disponibilités budgétaires;

DE DEMANDER à la Direction générale de faire rapport de ces adjudications au conseil des commissaires, à sa première séance.

Adopté

SIGNATURE DES EFFETS BANCAIRES DURANT LA PÉRIODE ÉLECTORALE
Résolution n° CC-140923-4146

ATTENDU la résolution n° CC-130122-3829 adoptée par le conseil des commissaires concernant les personnes autorisées à signer les chèques, traites, billets à ordre, lettres de change, mandats ou ordres de paiement;

ATTENDU l'offre de services bancaires entre la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles et la Caisse Desjardins Thérèse-De Blainville et le Centre financier aux entreprises Laurentides Sud;

ATTENDU les élections scolaires du 2 novembre 2014;

ATTENDU que la présidence de la Commission scolaire demeure en poste jusqu'au 6 novembre 2014;

ATTENDU que la proclamation d'élection est prévue le 7 novembre 2014 conformément à l'article 159 de la *Loi sur les élections scolaires*;

ATTENDU la nécessité d'identifier des signataires des effets bancaires afin d'assurer la continuité des opérations bancaires;

Il est proposé par M. Normand Chalifoux

QUE, pour la période qui s'étend du 7 novembre 2014 à la date de la proclamation de l'élection à la présidence de la CSSMI, tous les chèques, traites, billets à ordre, lettres de change, mandats ou ordres de paiements soient signés par deux des personnes suivantes :

- le directeur général;
- le directeur du Service des ressources financières;
- la directrice adjointe du Service des ressources financières.

Adopté

MOTION DE FÉLICITATIONS – COURSE DE FONTAINEBLEAU
Résolution n° CC-140923-4147

ATTENDU que l'événement « La course de Fontainebleau » s'est tenu cette année le 21 septembre sur le territoire de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI), dans le quartier de Fontainebleau à Blainville;

ATTENDU que l'événement était sous la présidence d'honneur de l'athlète par excellence de son époque monsieur Bruny Surin;

ATTENDU que cette course a pour but d'amasser des fonds pour la Fondation Bruny Surin afin que celle-ci puisse poursuivre sa mission auprès des jeunes;

ATTENDU que la mission de la Fondation Bruny Surin est de stimuler et d'inciter les jeunes des niveaux secondaire et postsecondaire à adopter un mode vie sain et actif;

ATTENDU que la Fondation Bruny Surin est un acteur majeur de la persévérance scolaire au Québec en encourageant la réussite académique et sportive par le biais de bourses sport-études;

Il est proposé par M. Stéphane Racine

D'ADRESSER des félicitations à la Fondation Bruny Surin, à son président, monsieur Bruny Surin, au comité organisateur ainsi qu'à tous les bénévoles pour ce franc succès puisqu'environ 2 000 personnes ont participé à ce prestigieux événement;

D'ADRESSER des félicitations aux comités-écoles de Blainville qui ont favorisé la participation de nos jeunes élèves en compagnie de leur famille;

D'ENCOURAGER les élèves pour les années futures à participer en grand nombre à la course de Fontainebleau de la Fondation Bruny Surin.

Adopté

**MOTION DE FÉLICITATIONS – SOIRÉE PORTES OUVERTES –
POLYVALENTE SAINTE-THÉRÈSE**

Résolution n° CC-140923-4148

ATTENDU la soirée *portes ouvertes* de la Polyvalente Sainte-Thérèse tenue le 17 septembre;

ATTENDU que cette soirée permet aux futurs élèves du secondaire et leurs parents de visiter l'école et de se familiariser avec le passage au secondaire;

ATTENDU la qualité de l'organisation de cette soirée qui a répondu aux besoins des familles;

Il est proposé par Mme Corinne Payne

D'ADRESSER des félicitations à la direction de la Polyvalente Sainte-Thérèse, ainsi qu'à tout le personnel impliqué pour l'organisation de cette soirée *portes ouvertes*.

Adopté

Le secrétaire général, M^e Jonathan Desjardins Mallette, rappelle aux commissaires les obligations prévues à l'article 4.1 « Délai de prescription » du Code de déontologie applicable aux commissaires (SIP-14).

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-140923-4149

Il est proposé par M. Michel Arcand

DE LEVER la séance.

Il est 21 h 10.

Paule Fortier, présidente

Jonathan Desjardins Mallette, secrétaire général